Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260227-20260227018-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

L'an 2026, le 27 février à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 février 2026.

Présents : Grégoire SUPER, Stéphane BAILLARGEAU, Soazig CADORET, Bernard CATEL, - Léon CLEMENT, Dulce DE BARROS BORGES, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, - Véronique KERVARREC, Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Christelle MORISSEAU, Mickaël OFFRET, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Jérémy BENOIT, donnant pouvoir à M. JEHANNO,
- Pierrick BUNOUF, donnant pouvoir à Mme. LE LAUSQUE,
- Hélène MOREAC, donnant pouvoir à Mme. Le Gal,

Absents :
- Isabelle ALLIOUX, - Karine DIBOUES,

A été nommée Secrétaire de séance : Nelly TARDIFF

20260227018 - PERSONNEL – CDG – MISSION ORGANISATIONNELLE – SERVICE ENTRETIEN

Depuis la crise sanitaire du COVID 19, les attentes et les préconisations liées à l'entretien sanitaire des bâtiments ont été renforcées, notamment dans les bâtiments recevant du public (écoles, médiathèque, Maillette).
Afin d'avoir un regard objectif sur les mesures à prendre tout en tenant compte des risques musculosquelettiques de nos agents, la ville de Locminé a sollicité l'intervention du CDG du Morbihan afin de l'aider à la réorganisation du fonctionnement du service entretien avec notamment :
- l'identification des tâches de chacun des agents, le temps imparti et les difficultés rencontrées,
- l'analyse du rôle des agents avec des propositions de répartition des missions et d'organisation du service, ou la confirmation de l'organisation posée par la collectivité en juin 2025,
- l'accompagnement au changement des agents concernés
- expertiser le volet « Prévention » : apporter un appui technique sur l'ergonomie et l'adaptation des postes,

Les objectifs sont les suivants :
- Questionner et repenser une organisation plus efficiente, comprenant une clarification des rôles et mission de chacun, évaluant la quantité d'heures nécessaires,
- Améliorer les conditions de qualité de vie au travail permettant de réduire la pénibilité, limiter l'usure professionnelle et de sécuriser les parcours des agents RQTH,
- Bénéficier d'un regard extérieur neutre.

LE CONSEIL,

- VU le projet de convention joint en annexe,
- CONSIDERANT l'exposé de M. LAUDIC, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : ADOPTE le projet de convention du CDG concernant l'accompagnement RH pour une étude d'organisation du service entretien et une expertise sur le volet « Prévention ».
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 27 février 2026
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)